

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 mai 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 727

présenté par  
Mme Battistel

-----

**ARTICLE 27**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'économie sociale et solidaire mentionné à »

les mots :

« qui a reçu l'autorisation d'utiliser la dénomination de fonds d'entrepreneuriat social éligible en application de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination juridique avec la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.